

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt le 28 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY  
Mmes Françoise POIRIER – Joëlle BAREILLE  
Mrs Denis BOSSARD -Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT-  
Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE

**EXCUSES** : Thierry GALLET

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves FONTAINE

**I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 DECEMBRE 2019**

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent favorablement le compte-rendu du 23 décembre 2019.

**II-EMBAUCHE DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Mr le Maire informe les conseillers qu'une déclaration de vacance d'emploi a été effectuée le 21 janvier 2020 sur le site emploi-territorial.fr. Il faudra attendre jusqu'au 24 février 2020 pour recevoir d'éventuelles candidatures. Inès BOULAN pourrait être embauchée en CDD à compter du mois de mars pour 10 heures par mois. Le conseil municipal donne un avis favorable sachant que Madame BOULAN connaît la charge de travail et s'en acquitte avec satisfaction. Il n'y aura pas besoin de délibérer pour l'embauche car ce poste n'a pas été clôturé.

**III-CARTE COMMUNALE : RAPPORT ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Mr le Maire présente le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur, Monsieur Fernand LAGRILLE. Les demandes des habitants, les remarques de la commune et les avis de M. LAGRILLE sont analysées successivement.

Trois lots pourraient être récupérés. Celui de M. BEIGBEDER Florent (parcelle B391, B392) Avis favorable du commissaire au regard du fait qu'il s'agisse d'un agriculteur souhaitant édifier sa maison d'habitation à proximité du siège d'exploitation ; M. LAVIE-CAMBOT Hervé (parcelle B837) et M. BOULAN Didier (parcelle A232) : il faudra demander une dérogation auprès du Préfet au titre des articles L 142-4 et L 142-5 du code de l'urbanisme.

Mr le Maire défend la nécessité urgente de faire une carte communale pour éviter de mettre en péril l'avenir de la commune.

Vote à main levée pour savoir si la carte communale est acceptée en l'état ou si une demande de dérogation sera faite auprès du Préfet pour les trois lots énoncés.

Résultats pour la demande de dérogation auprès du Préfet :

8 voix pour / 1 abstention / 1 contre

Mr le maire précise qu'il demandera un rendez-vous auprès de préfet pour défendre cette dérogation tout en précisant que la DDTM ne cautionne pas cette démarche.

## **IV-SUPPRESSION ET COMPENSATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES**

Mr le Maire lit au Conseil Municipal les documents reçus du ministère : Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec accompagnement financier du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBT). L'ensemble des français et des françaises paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale, pour 80% des foyers, et en 2022 pour les 20% les plus aisés. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste en vigueur.

Question : Faut-il augmenter la taxe sur les résidences secondaires pour inciter les propriétaires à vendre leurs biens ? Cette discussion devrait être abordée au moment du budget 2020 avec le compte administratif.

## **V-TRESOR PUBLIC**

Une manifestation des maires de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves est prévue le mercredi 29 janvier devant les locaux du trésor public à Sauveterre.

Mr le Maire fait part aux membres du conseil d'un courrier envoyé le 7 janvier 2020 à Madame GUICHANDUT Directrice Départementale des Finances Publiques concernant l'insatisfaction actuelle du fonctionnement de la trésorerie du Béarn des Gaves à savoir la situation générale de sous-effectif pour un territoire qui réunit 53 communes, de nombreux syndicats, des régies et une facturation en redevance incitative pour les ordures ménagères qui exige un suivi rigoureux et un service de recouvrement opérant. Ceci risque de poser des problèmes au moment de l'élaboration du budget 2020.

Mme GUICHANDUT a répondu par courrier en date du 27 janvier 2020 en argumentant que le nouveau réseau de proximité de la DDFIP permettrait d'offrir un meilleur service aux collectivités.

## **VII-QUESTIONS DIVERSES**

- Logement communal : plafonds, cloisons ont été démolis. La pose des menuiseries devrait suivre sans tarder. Les plaquistes devraient prendre la suite. Le choix du carrelage : gris moyen pour le séjour. Reste à définir celui de la salle de bain.  
Tous les mardis réunion de chantier à 14h00.
- Travaux de voirie 2020 :
  - *Chemin des Marges* : stabilisation nécessaire. Réalisation sur deux ans. Coût total estimé : 40 000 € HT. Travaux conjoints avec la CCLO.
  - Visite des chantiers suivants avec le cabinet Géodénak pour élaborer un appel d'offre groupé avec plusieurs communes de la CCBG.
  - *Chemin Camouran* : Pose d'enrobé sur 300 mètres.
  - *Chemin Royal* : en pied de côte, il faudrait faire une reprise d'enrobé.
  - *Maison Sansoulet* : il va falloir gérer l'écoulement public de l'eau pluviale qui envahit l'espace privé (la pose de buse serait à prévoir).
  - *Chemin Vispalie* : création d'un emplacement permettant le croisement de véhicules.
- Station d'épuration : La redevance assainissement 2019 perçue par la SAUR et redistribuée à la commune sera de 1 248,42 €. Le réseau collectif étant en charge, l'entreprise SDEPE est intervenue pour déboucher l'entrée de la fosse. La rénovation est à prévoir à court terme.

La séance est levée à 23h00.